

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC ELANCOURT 8 PLACE DE PARIS 78990 ELANCOURT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 11 000 €.

MONSIEUR SAALIOUA Annass, représentant de la société AA CHRONO EN CREATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 87 RUE JEAN JAURES 78190 TRAPPES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

MONSIEUR SAALIOUA Annass
Nombre d'actions : 1 000
Somme versée : 11 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu ET Approuvé
[Signature]

SEBASTIEN CLAUDE
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNEL

P/c

JST141

CIC **Crédit Industriel et Commercial**
CIC Elancourt
8 place de Paris
78990 ELANCOURT

